

La Compagnie des Architectes de Copropriété organise des formations sur la réhabilitation des copropriétés



### RETENEZ LA DATE

## Retours d'expérience

**Vendredi 17 septembre 2021**

Accueil 13h30

à la Maison du Barreau  
2, rue de Harlay – 75001 Paris

### PROGRAMME à partir de 14h00

**Julien BAUMGARTNER, avocat**

Le rapport de l'architecte de copropriété face à une expertise judiciaire

**Sylvie ROMATET, architecte**

Les ossatures bois

**Paolo VANNUCHI, architecte**

Les structures en briques

**Régis SIMONIN, architecte**

Les éléments en béton

**Olivier DELALANDE, architecte**

Présentation des formations pour les architectes de copropriété

### Questions et échanges

À l'issue de la formation, venez échanger autour d'un pot convivial

## POINT DE VUE

### Connais-toi toi-même

Il faut connaître d'où l'on vient pour savoir où l'on va. Sur la base de ce poncif et dans l'environnement particulier de la copropriété, notre destination collective est maintenant la rénovation énergétique des immeubles, l'utilisation des matériaux biosourcés et le recyclage, avec des objectifs élevés. Cet avenir est un champ nouveau : devenir n'est pas imiter ni reproduire.

La maîtrise des diverses techniques de construction, mises en oeuvre traditionnellement au cours des siècles, est donc la prérogative des architectes. Elle est acquise par l'expérience et l'étude méthodique. C'est une des priorités de notre pratique professionnelle. Nous enrichissons nos connaissances par les retours d'expérience partagés.

« Un pied dans le passé, le regard vers l'avenir solidement ancré dans le présent », est un leitmotiv de la Compagnie des architectes de copropriété. A chacun de nous de s'inscrire dans l'urgence des enjeux actuels.

Arnaud Vincent, architecte



© Arnaud Vincent

## CULTURE

### Évolution du métier d'architecte en copropriété

La copropriété existait déjà chez les Romains mais conçue telle une superposition de maisons individuelles. C'est cependant bien plus tard que la notion de copropriété est inscrite dans les textes (code civil de 1804).

Lorsque les immeubles vont ensuite nécessiter des travaux (entretien, embellissement ou agrandissement), l'architecte qui a bâti l'édifice est alors sollicité, prodiguant ses conseils au maître d'ouvrage. Les propriétaires comprennent qu'il est plus rationnel et moins cher à terme de fidéliser un tel homme de l'Art, qui connaît l'immeuble de fond en comble.

L'architecte qui prend en charge les travaux d'entretien d'un immeuble d'habitation se développe au milieu XIXe siècle et devient courant au début du XXe. L'architecte spécialisé, conseil des copropriétaires, est encore plus récent.

Dans la dramatique actualité des effondrements et des inondations, l'architecte de copropriété est en première ligne, s'appuyant sur des outils nouveaux (fisurromètres, BIM) et en partenariat avec les ingénieurs.

Olivier Barancy, architecte



© Olivier Barancy

## JURIDIQUE

### L'architecte de copropriété et l'expertise judiciaire

Dans le cadre d'une expertise judiciaire, l'architecte de la copropriété intervient au soutien des intérêts du syndicat. L'architecte a pour mission de fournir une compétence technique au syndicat et à l'avocat.

Pour ce faire, il établit des notes techniques pour la copropriété afin de permettre à l'avocat de la copropriété de répondre aux arguments techniques de l'expert et des autres parties qui sont elles-mêmes assistées d'avocats et des techniciens. Il peut être présent lors des réunions d'expertise et ses notes peuvent figurer dans le rapport de l'expert.

Julien Baumgartner, avocat



© Superpose



## AGENDA

**20 au 21 octobre**

Salon de l'ARC

**22 octobre**

Prochaine formation : Bardage et vêtture

**28 au 31 octobre**

Salon du Patrimoine